

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 27 octobre 2020 en visioconférence – PV n°6

PAGE 1/2

- Présidence : Mme Béatrice MATHIEU (Présidente).
- Comités : MM. Stéphane BASQ (Représentant du CD auprès de la CRA), David WAILLIEZ (Représentant des Arbitres au Comité Directeur).
- Membres : Mmes Nathalie LUCAS, Sandra RENON (CTRA)
MM. Jean Luc BERTAUD, Jacques DANTAN, Michel LALARDIE, Régis LATOUR, Séverin RAGER (CTRA)
- Invités : Mme Nathalie LE BRETON (CTA)
M. Julian GRELOT (CTA)
- Personnes excusées :
- Mme Sandra RENON
MM. Stéphane BASQ (Représentant du CD auprès de la CRA), David WAILLIEZ (Représentant des Arbitres au Comité Directeur), Régis LATOUR

Courrier reçu

- o Courrier du club de Antran : étude de la réserve technique en Annexe 1.

Mise à jour des effectifs

- o Arbitres souhaitant mettre un terme à leur fonction :
- Arthur GAUTIER (R3) souhaitant mettre un terme à sa fonction à la fin de l'année civile.
La CRA décide de l'ôter de son groupe d'observation. Dans l'hypothèse où il déciderait de revenir sur sa décision, la CRA décidera de l'intégrer dans la catégorie inférieure.
La CRA lui souhaite une bonne fin de saison.

Résultats de l'examen écrit des passerelles JAR => séniors

Suite à l'examen écrit du samedi 24 octobre, la CRA valide les résultats et déplore l'arrêt de la passerelle pour les arbitres suivants :

- ALMEIDA TAVARES Bruno (absent)
- CALVO Gaëtan (minimum théorique inférieur à 10)
- CARRET Tanguy (absent)
- CAZABAT MARTINEZ Robin (minimum théorique inférieur à 10)

A noter que Gaëtan CALVO est réintégré dans la catégorie JAR 4^e année, quant aux trois autres, ils sont remis à la disposition de leur CDA respective à compter de la date dudit PV dans la mesure où ils ont perdu leur titre de JAR en fin de saison 2019/2020.

La poursuite de la passerelle JAR/FEM => séniors (A, AA) est soumise à la réussite des tests physiques pour les arbitres ne les ayant pas validés (Annexe 2).

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 27 octobre 2020 en visioconférence – PV n°6

PAGE 2/2

Résultats de l'examen écrit des candidatures accélérées

Suite à l'examen écrit du samedi 24 octobre, la CRA valide les résultats suivants :

- Anthony MICHEAU : validation de son titre d'arbitre « Régional 2 » pour la saison 2020/2021
- Cédric CHRISTY : validation de la poursuite de sa promotion accélérée au titre d'arbitre « Régional 2 »
- Simon RAVELEAU : minimum théorique inférieur à 10, il est remis à la disposition de sa CDA

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.

Résultats de l'examen d'admissibilité des candidats Ligue

Suite à l'examen écrit du samedi 24 octobre, la CRA valide les résultats et la nomination des arbitres candidats ligue pour la saison 2020/2021.

Cette nomination est soumise à la réussite des tests physiques pour les arbitres ne les ayant pas validés.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.

*La Présidente,
Béatrice MATHIEU*

*La Secrétaire de séance,
Nathalie LE BRETON*

Procès-Verbal validé le 28/10/2200 par Le Secrétaire Général Luc RABAT.

1 – Identification

Match n° 22488747 – Régional 3
Dimanche 25 Octobre 2020
PAYS MELLOIS (590217) – ANTRAN (527576)
Score : 3 but à 0

Arbitre officiel : DARAN Sylvain (350520692)
Arbitre assistant 1 : GUILLON David (1110734503)
Arbitre assistant 2 : SUAUD Willy (1119317173)

Réserve technique posée par le club de Antran pendant la rencontre

2 – Intitulé de la réserve

« 43eme minute de jeu réserve posée par le capitaine d'Antran: je vous reproche de ne pas avoir sanctionné le 5 adverse après la fracture qu'on suppose très sévère de notre 8. »

3 – Etude de la réserve

Sur la forme :

- Considérant que l'arbitre, Mr DARAN Sylvain a repris le jeu par une balle à terre suite à la blessure du n°8 de Antran,
- Considérant qu'aux termes de l'article 146 des Règlements Généraux (RG) de la F.F.F., « 1. Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :
a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu »,
- Considérant que la réserve technique formulée par le club de Antran est déposée après que le jeu ait repris,
- Considérant, dès lors, que la réserve technique déposée par Antran ne respecte pas les conditions de recevabilité fixées par l'article 146 des RG de la F.F.F.,

Sur le fond :

- Considérant, au surplus, que l'article 2, loi 5 de l'IFAB précise que « Les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives ».

4 – Décision

Par ces motifs,

La commission régionale de l'arbitrage déclare la réserve irrecevable en la forme et CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN. Transmet le dossier à la commission régionale des compétitions de la Ligue de football Nouvelle-Aquitaine pour HOMOLOGATION du résultat.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

La présidente de la CRA

Béatrice MATHIEU

*le Responsable des réclamations relatives à
l'application des Lois du Jeu*

Michel LALARDIE



EXAMEN DES CANDIDATS ARBITRE DE LIGUE

Puymoyen, le samedi 24 octobre 2020

saïson 2019/2020



CANDIDATURE ARBITRE DE LIGUE R3

samedi 24 octobre 2020



N°	NOM	Prénom	Dpt	Décision CRA	Catégorie 2020-2021
1	DA SILVA	José	24	ADMISSIBLE	Candidat R3 *
2	DIALLO	Mamadou	16	ADMISSIBLE	Candidat R3
3	DUMONT	Mickael	33	ADMISSIBLE	Candidat R3 *
4	EL AZZOUZI	Abdessalam	24	ADMISSIBLE	Candidat R3
5	GHACHI	Rachid	47	ADMISSIBLE	Candidat R3
6	GUITTON	Nicolas	79	ADMISSIBLE	Candidat R3
7	KASSI	Tarik	86	ADMISSIBLE	Candidat R3
8	LANET	Quentin	40	NON ADMIS	District
9	LE BLIMEAU	Killian	17	ADMISSIBLE	Candidat R3
10	NEBOUT	Nicolas	33	ADMISSIBLE	Candidat R3
11	RIEFFEL	Jason	40	ADMISSIBLE	Candidat R3
12	TEXIER	Yohann	17	ADMISSIBLE	Candidat R3 *
13	TROUVE	Fabien	79	ADMISSIBLE	Candidat R3
14	VIEIRA	Brieuc	33	ADMISSIBLE	Candidat R3 *
15	ZAPPELLINI	Mickael	87	ADMISSIBLE	Candidat R3

* sous réserve de validation du test physique



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

CANDIDATURE ARBITRE DE LIGUE AAR2

samedi 24 octobre 2020



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

N°	NOM	Prénom	Dpt	Décision CRA	Catégorie 2020-2021
1	ETCHEVERRY	Xavier	40	NON ADMIS	District
2	LAFARGE	Barbara	16	ADMISSIBLE	Candidate AAR2 *
3	LAGHZAOU	Rachid	86	ADMISSIBLE	Candidat AAR2
4	LAVOIE	Gaëtan	33	ADMISSIBLE	Candidat AAR2 *
5	MESKINE	Kouider	24	ADMISSIBLE	Candidat AAR2

* sous réserve de validation du test physique



CANDIDATURE JEUNE ARBITRE DE LIGUE

samedi 24 octobre 2020



N°	NOM	Prénom	Dpt	Décision CRA	Catégorie 2020-2021
1	AFKIR	Yassin	33	NON ADMIS	District
2	BEAUME	Lois	33	ADMISSIBLE	Candidat JAR
3	BOURDIN	Romain	86	ADMISSIBLE	Candidat JAR
4	BOUSBAA	Mounir	86	ADMISSIBLE	Candidat JAR
5	CHASSAIGNE	Eythan	33	NON ADMIS	District
6	COUTANT VAMBERT	Mathis	87	ADMISSIBLE	Candidat JAR
7	DEBARRE	Victor	79	ADMISSIBLE	Candidat JAR
8	DUGAST	Victor	86	NON ADMIS	District
9	GALVAGNON	Quentin	87	ADMISSIBLE	Candidat JAR
10	GIRAUD	Axel	86	ADMISSIBLE	Candidat JAR *
11	LAFONT	Jérôme	33	NON ADMIS	District
12	LE COZIC	Daniel	64	ADMISSIBLE	Candidat JAR
13	LE MAU	Quentin	79	ADMISSIBLE	Candidat JAR
14	LHERAUD	Goulwen	86	ADMISSIBLE	Candidat JAR
15	LURAGHI	Enzo	33	ADMISSIBLE	Candidat JAR
16	PAPIN	Axel	79	NON ADMIS	District
17	PASQUIER	Noah	64	ADMISSIBLE	Candidat JAR
18	PERETTI	Mateo	64	ADMISSIBLE	Candidat JAR
19	PERROGON	Chloé	17	ADMISSIBLE	Candidat JAR
20	PLANTET	Robbin	17	ADMISSIBLE	Candidat JAR
21	RAGER	Paul	79	ADMISSIBLE	Candidat JAR
22	ROBIN	Johan	79	NON ADMIS	District
23	VIAULT	Louis	33	NON ADMIS	District
24	VICH	Antoni	33	NON ADMIS	District

* sous réserve de la validation du test physique



CANDIDATURE ARBITRE DE LIGUE FUTSAL

samedi 24 octobre 2020



N°	NOM	Prénom	Dpt	Décision CRA	Catégorie 2020-2021
1	DRIOUACH	Khalid	40	ADMISSIBLE	Candidat Futsal R2
2	LESAUVAGE	Franck	40	ADMISSIBLE	Candidat Futsal R2
3	MANAA	Mahdi	33	ADMISSIBLE	Candidat Futsal R2

* sous réserve de validation du test physique



PASSERELLES JAR/FEM => Séniors (AC, AA)
samedi 24 octobre 2020



N°	NOM	Prénom	Dpt	Décision CRA	Catégorie 2020-2021
1	BECK	Tanguy	24	ADMISSIBLE	Pratique à valider
2	CALVO	Gaëtan	19	NON ADMIS	JAR
3	CAZABAT MARTINEZ	Robin	33	NON ADMIS	District
4	DERGUTI	Léotrim	33	ADMISSIBLE	Pratique à valider
5	FERREIRA	Eddy	24	ADMISSIBLE	Pratique à valider
6	FONTENIL	Benoit	17	ADMISSIBLE	Pratique à valider *
7	GIRARDIN	Etienne	17	ADMISSIBLE	Pratique à valider
8	MADEUX	Léandra	17	ADMISSIBLE	Pratique à valider *

* sous réserve de validation du test physique



CANDIDATURE ACCELEREE ARBITRE DE LIGUE samedi 24 octobre 2020



N°	NOM	Prénom	District	Décision CRA	Catégorie 2020-2021
1	CHRISTY	Cédric	23	ADMISSIBLE	Pratique à valider
2	MICHEAU	Anthony	17	ADMIS	R2
3	RAVELEAU	Simon	79	NON ADMIS	District

* sous réserve de validation du test physique